

*PER*TINENCE  
*RETRAITE*

—  
UN PRODUIT DE LA GAMME  
**RETRAITE** DE VIE PLUS



*PARTENAIRE DE  
VOTRE RETRAITE*

**VIE  
PLUS** 

Partenaire et tellement plus

# QUI SOMMES NOUS ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite.

Depuis trente-cinq ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine (CGP) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales : assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

Agile, visionnaire et engagée, Vie Plus reste toujours en éveil et curieuse de toutes les innovations ou solutions pertinentes pour apporter à votre conseiller les meilleurs outils et mieux répondre à vos préoccupations.

## **EXPERTISE**

Les équipes qualifiées et spécialisées de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers, réglementaires et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

## **INNOVATION**

Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone / iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

## **QUALITÉ**

La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de service à l'égard de nos clients.

## **PROXIMITÉ**

Les échanges réguliers entre les équipes solidaires de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins, de l'évolution des marchés et de la réglementation.

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. Elles sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Leurs performances passées ne préjugent pas de leurs performances futures. Avant de sélectionner un support d'investissement, nous vous recommandons de lire son Document d'informations clés de l'investisseur (DICI), disponible sur le site de la société de gestion considérée. La liste complète des unités de compte référencées dans les contrats conçus par Suravenir est disponible dans les conditions contractuelles.



# **SIMPLIFIEZ-VOUS LA RETRAITE**

## AVEC PERTINENCE RETRAITE

### **PROFITEZ D'UN CONTRAT SOUPLE**

Pertinence Retraite<sup>(1)</sup> est un **Plan d'Épargne Retraite individuel (PERin)**.

C'est un dispositif d'épargne retraite individuelle qui peut être investi sur des unités de compte **non garanties en capital** et sur le fonds en euros dont la garantie est diminuée des frais annuels de gestion. Son attrait principal réside dans sa souplesse. Il vous offre en effet :

- l'opportunité de loger **l'intégralité de votre épargne retraite supplémentaire au sein d'un seul et même contrat**,
- trois formules au choix pour la gestion de votre capital : la **gestion à horizon**, le **mandat d'arbitrage** ou la **gestion libre**,
- des **possibilités de sortie élargies** par rapport à ses prédécesseurs, tant au terme qu'en cours de vie du contrat.

### **UN OUTIL RETRAITE ACCESSIBLE FACILEMENT**

Pertinence Retraite est accessible à toute personne non retraitée, aux salariés comme non-salariés ainsi qu'aux personnes qui n'exercent pas ou plus d'activité professionnelle. Un versement de 1 000 € suffit pour adhérer au contrat. à l'adhésion, vous choisissez librement le(ou les) bénéficiaire(s) du capital constitué sur votre contrat en cas de décès avant le dénouement de votre contrat : c'est la **rédaction de la clause bénéficiaire**. Accordez-lui une attention toute particulière en nommant vos bénéficiaires avec précision. Veillez également à ce qu'elle évolue au rythme des événements qui ponctuent votre vie.

(1)PERTinence Retraite est un Plan d'Épargne Retraite individuel (PERin), contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, géré par Suravenir, entreprise régie par le code des assurances.



# **TOUS VOS ENCOURS RETRAITE**

## SUR UN SEUL CONTRAT

### **REGROUPEZ VOTRE ÉPARGNE RETRAITE**

Le PERin PERTinence Retraite vous permet de rassembler l'intégralité de votre épargne retraite supplémentaire :

- Vous l'alimentez à votre guise par des versements volontaires.
- Il pourra accueillir, par transfert, les montants versés sur un ancien dispositif de retraite supplémentaire (PERP, Madelin, PERCO<sup>(2)</sup>, Article 83, PREFON...) ou sur un autre PER<sup>(3)</sup>.

### **TROIS COMPARTIMENTS DISTINCTS**

PERTinence Retraite est composé de trois compartiments. À chacun d'eux correspond une source d'alimentation.

### **LE CHOIX DE LA DÉDUCTIBILITÉ**

Vos versements volontaires sont déductibles de votre revenu imposable dans certaines limites<sup>(4)</sup>, mais vous pouvez renoncer à cette déductibilité sur option lors de chaque versement. Attention, ce choix impactera la fiscalité à l'échéance de votre contrat.

#### COMMENT ALIMENTER VOTRE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL PERTINENCE RETRAITE ?

**Versements volontaires  
+  
Transfert de montants  
versés de façon volontaire**

(en provenance d'un PERP,  
d'un contrat Madelin, ou d'un  
autre PER)

**Transfert de montants  
versés au titre de  
l'épargne salariale**

(en provenance d'un PERCO  
ou d'un autre PER)

**Transfert de montants  
versés de façon  
obligatoire**

(en provenance d'un Article 83  
ou d'un autre PER)

(2)PERCO : Plan d'Épargne Retraite Collectif (ancien dispositif).

(3)PER : Plan d'Épargne Retraite, terme générique pour désigner les 3 dispositifs de retraite supplémentaire créés par la loi Pacte : le PERin, le PERECOL (Plan d'Épargne Retraite Entreprise Collectif) et le PERO (Plan d'Épargne Retraite Obligatoire).

(4)Selon fiscalité en vigueur au 01/10/2020

# TROIS MODES DE GESTION AU CHOIX

Avec PERTinence Retraite, vous disposez d'un contrat dédié à la constitution de votre capital retraite. Vous avez le choix entre trois modes de gestion de vos investissements. Les supports d'investissement proposés dans le cadre de la gestion à horizon, du mandat d'arbitrage et de la gestion libre présentent un risque de perte en capital.

## LA GESTION À HORIZON

Sauf demande contraire de votre part, ce mode de gestion vous sera affecté par défaut, avec le profil « Equilibré Horizon Retraite ».

Son avantage ? Votre capital est réparti de façon automatique, **vous n'avez rien à faire** ! Cette répartition vise à réduire progressivement les risques financiers, au fur et à mesure qu'approche la date que vous avez fixée pour la liquidation du contrat (date que vous pouvez modifier à tout moment).

**C'est le mode de gestion prévu par la réglementation. Il est spécialement conçu pour une approche retraite**, puisqu'il adapte la répartition de votre contrat en fonction de la date prévue pour le dénouement de votre contrat.

Si le profil de gestion « Equilibré Horizon Retraite » ne vous convient pas, deux autres profils vous sont également accessibles.

Vous optez pour le profil qui correspond le plus à votre sensibilité aux risques des marchés financiers.

## LE MANDAT D'ARBITRAGE

Dans le cadre de la gestion d'un capital, **la sélection des supports d'investissement est une étape fondamentale**. Elle requiert du temps et des connaissances financières, mais peut être confiée à des spécialistes.

C'est le principe du mandat d'arbitrage : la sélection des unités de compte (UC) de votre contrat, comme les arbitrages, sont réalisés **par les experts de Suravenir, sur les conseils de plusieurs sociétés de gestion partenaires**. Vous n'avez pas à vous en occuper !

En adéquation avec votre profil d'investisseur et avec l'aide de votre conseiller, vous choisissez un profil de mandat d'arbitrage parmi notre gamme Conviction : une **offre thématique orientée autour de convictions d'investissement, vous permettant de donner du sens à la gestion de votre capital**. Ainsi, vous investissez suivant vos convictions.

En mandat d'arbitrage, les frais annuels de gestion<sup>(6)</sup> sur les droits exprimés en unités de compte sont majorés par rapport à ceux de la gestion libre.

PART MINIMALE DES ENCOURS À RISQUE FAIBLE<sup>(5)</sup> EN FONCTION DU PROFIL

DÉLAI RESTANT AVANT LA DATE PRÉVISIONNELLE DE LIQUIDATION DU CONTRAT	PART MINIMALE DES ENCOURS À RISQUE FAIBLE <sup>(5)</sup> EN FONCTION DU PROFIL		
	Prudent Horizon Retraite	Equilibré Horizon Retraite	Dynamique Horizon Retraite
Moins de 2 ans	90 %	70 %	50 %
Entre 2 et 5 ans	80 %	50 %	30 %
Entre 5 et 10 ans	60 %	20 %	-
Plus de 10 ans	30 %	-	-

(5) Le risque est évalué grâce à l'indice synthétique de risque et de performance (« SRRI »), dont l'échelle va de 1 (risque et performance faibles) à 7 (risque et performance élevés). Sont dits « encours à risque faible » les actifs dont le SRRI est inférieur ou égal à 3. Le SRRI d'un support d'investissement se base

sur sa volatilité historique sur 5 ans (mesure des amplitudes de variation de sa valeur liquidative). Il est précisé sur le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) ou le DIC (Document d'Informations Clés) du support.

## **LA GESTION LIBRE**

Si vous préférez déterminer librement les supports d'investissement de votre contrat, optez pour la gestion libre.

Plus de 200 supports en unités de compte vous sont proposés.



# **VRAI FAUX**

**DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020, LES DISPOSITIFS RETRAITE CRÉÉS AVANT LA LOI PACTE NE PEUVENT PLUS ÊTRE SOUSCRITS**

### **VRAI !**

Les contrats PERP, Madelin, PREFON, COREM et les contrats retraite des hospitaliers (CRH) ne peuvent plus être souscrits. Les entreprises ne peuvent plus mettre en place de PERCO ou de contrat « Article 83 », mais les contrats déjà mis en place peuvent toujours accueillir de nouveaux bénéficiaires ou adhérents. Tous ces contrats peuvent continuer à être alimentés.

**JE PEUX TRANSFÉRER MON CONTRAT MADELIN VERS MON CONTRAT PERP**

### **FAUX !**

Depuis le 1er octobre 2020, les contrats retraite en cours ne sont transférables que vers les nouveaux PER. Les transferts Madelin → PERP (ou Article 83), Madelin ou Article 83 → PERP (ou Madelin), PERP → PERP ne sont donc plus possibles.



# DES POSSIBILITÉS DE SORTIE ÉLARGIES

Le PERin présente des possibilités de sortie plus étendues que ses prédécesseurs, tant au terme qu'en cours de vie du contrat.

## DÉNOUEMENT AU TERME

Les droits constitués sur votre contrat PERTinence Retraite sont **disponibles au plus tôt** à compter de l'âge légal de départ à la retraite ou de la date de liquidation de votre pension de retraite dans un régime obligatoire. Les modes de sortie autorisés varient suivant l'origine des versements. Comme le montre le tableau ci-dessous, la **sortie en capital** en une fois ou de façon fractionnée est possible pour les encours des compartiments 1 et 2.

	COMPARTIMENT 1	COMPARTIMENT 2	COMPARTIMENT 3
ORIGINE DES VERSEMENTS	Versements volontaires	Épargne salariale (participation, intéressement, abondement, CET, jours de congrés non pris)	Cotisations obligatoires (employeur et salarié)
MODALITÉS DE SORTIE	Capital en une fois ou de manière fractionnée et/ou Rente viagère <sup>(6)</sup> avec option de réversion		Rente viagère avec option de réversion

## DÉNOUEMENT ANTICIPÉ

Le rachat anticipé<sup>(7)</sup> (partiel ou total) de votre adhésion à PERTinence Retraite peut intervenir dans les cas présentés ci-dessous.

- Acquisition de la résidence principale (à l'exception des droits issus du 3<sup>e</sup> compartiment).
- Décès du conjoint ou partenaire de PACS.
- Invalidité de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie de la Sécurité sociale de l'une des personnes suivantes : assuré, conjoint ou partenaire de PACS et enfant de l'assuré.
- Expiration des droits à l'assurance chômage (sans condition).
- Situation de surendettement.
- Cessation d'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire.

<sup>(6)</sup>Sauf en cas d'option expresse et irrévocable pour la liquidation de tout ou partie des droits en rente viagère à compter de l'ouverture du plan.

<sup>(7)</sup>Avant l'âge légal de départ à la retraite ou la liquidation de la retraite dans un régime obligatoire.

**ANNEXES**  
P. 9 À 14

# **PRÉSENTATION DES PROFILS ACCESSIBLES EN MANDAT D'ARBITRAGE**

**JE CHOISIS MON PROFIL**

Sur l'échelle de risque\*



Optez pour le thème qui **reflète vos convictions**, tout en restant attentif à l'échelle de risque.

1 2 3 4 5 6 7

**Le mandat d'arbitrage a recours à des investissements en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.**

\*L'Indice de Risque indiqué sur l'échelle est le SRRI.

Le SRRI ou Indicateur Synthétique de Risque et de Performance est un indice basé de façon standard sur la volatilité historique sur 5 ans des fonds (mesure des amplitudes de variations de leur valeur liquidative) investis au sein des profils.

Cet indice est compris entre 1, pour les supports les moins risqués, et 7, pour les supports les plus volatils. Pour chacun des fonds, cette information est disponible sur le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) du support d'investissement.



# CONVICTION PAYS ÉMERGENTS

Le profil **Conviction Pays émergents** vise :

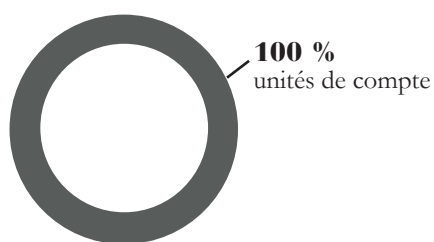
- à offrir une exposition à la **thématique du développement des économies des pays émergents** ;
- à bénéficier d'une grande diversification à la fois internationale (toutes zones émergentes) et par classe d'actifs (actions et obligations), qui permet de limiter le niveau de risque global.

## ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital**



### ALLOCATION CIBLE

Cette allocation est composée d'unités de compte gérées à **100 % en architecture ouverte**.



### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement est **composé exclusivement d'ETF ou fonds indiciels**, majoritairement investis en actions ou en obligations émises par des pays émergents.



### POUR QUI ?

Cette répartition est destinée aux souscripteurs qui acceptent d'exposer une grande partie de leur investissement aux variations du marché actions.

Le profil **Conviction Pays émergents** du mandat d'arbitrage propose une exposition à la **croissance des pays émergents**. Ceci se fait au travers d'une sélection rigoureuse des OPCVM indiciels parmi l'ensemble des véhicules disponibles sur le marché. Le profil combine **des actions et des obligations, et bénéficie d'une allocation tactique entre classes d'actifs, zones géographiques et secteurs d'activité**.



Yomoni AM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers en août 2015. Elle est spécialisée dans la gestion diversifiée à base d'ETF (Exchange Traded Funds) et de fonds indiciels. La conviction de Yomoni AM est que la performance vient essentiellement de l'allocation d'actifs et que les fonds indiciels sont le meilleur instrument pour construire une allocation diversifiée.

Sa gestion est disponible en mandat d'arbitrage en assurance-vie, compte-titres, PER et PEA,

mais aussi en gestion collective au sein des deux fonds qu'elle gère : Yomoni Monde et Yomoni Allocation.

Son principal canal de distribution est l'acquisition en ligne, mais elle s'adresse également à des Conseillers en gestion de patrimoine.

Elle propose aussi une offre en épargne salariale, dédiée en particulier aux petites entreprises.

## CHIFFRES CLÉS

**50**  
collaborateurs

**3**  
gérants ou analystes

**plus de 30 000**  
clients en gestion sous mandat

**Près de 700 M€**  
d'actifs gérés

**3 000**  
fonds indiciels analysés

Le profil Conviction Enjeux d'Avenir vise :

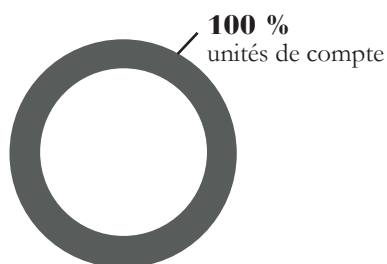
- à **combinaison des thématiques d'avenir** : 50 % minimum de l'exposition action est investie sur des fonds focalisés sur les grands défis du moment : vieillissement de la population, environnement, digitalisation, besoins énergétiques,...
- **et la performance** : la partie complémentaire du portefeuille aura pour but de fournir du rendement, soit via le dividende pour la partie action, soit via les coupons obligataires.

## ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital**



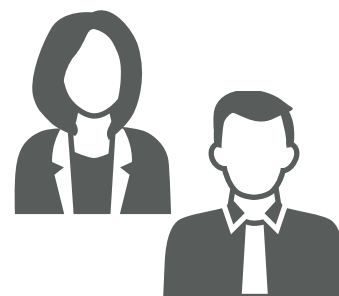
### ALLOCATION CIBLE

Cette répartition peut être composée à hauteur de **20 % maximum d'unités de compte** gérées par Financière de l'Arc.



### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Tout ou partie des unités de compte pourra être investi en actions majoritairement investies en supports d'investissement focalisés sur les **grands enjeux du moment**.



### POUR QUI ?

Les souscripteurs qui acceptent d'exposer la totalité de leur investissement aux variations du marché actions.

#### Une approche :

- **simple** : le suivi et la compréhension de l'allocation sont facilités pour le client grâce à l'approche collégiale et à l'utilisation de fonds purs (action, taux...) uniquement ;
- **engagée** : parce que les grands enjeux ne sont pas que financiers, Financière de l'Arc s'engage à verser à une ou plusieurs associations caritatives la totalité de sa rémunération issue des frais de gestion du profil.



Financière de l'Arc est une société de gestion de portefeuille située à Aix-En-Provence, dans le cadre prestigieux du château de la Pioline. La société est née en 2011 de la volonté de ses actionnaires historiques de bâtir une offre de gestion d'actifs de proximité, qui s'adresse à la fois à une clientèle de professionnels et de particuliers. Tous deux issus de l'univers de la gestion privée et de patrimoine, les fondateurs ont résolument développé la société à partir de deux valeurs : la connaissance du client et le service. Grâce à une équipe complémentaire, l'offre de la Financière de l'Arc s'articule autour

de trois expertises : le mandat d'arbitrage, la gestion pilotée et la gestion collective.

**Cette société de gestion mène une réflexion active afin de construire une offre spécifiquement dédiée à l'ISR.**

Depuis 2018, la société détient une participation de 34 % au sein de la SGP Kyaneos AM, spécialisée dans l'investissement en immobilier résidentiel. **L'impact environnemental de cette SCPI est fort, leurs procédés de rénovation des logements permettent une baisse de l'énergie consommée et des gaz à effet de serre.**

## CHIFFRES CLÉS

**12**  
collaborateurs

**6**  
gérants ou analystes

**375 M€**  
d'actifs gérés

**140 M€**  
en gestion profilée

**950 000 M€**  
de fonds propres

Le profil **Conviction Infrastructures** vise :

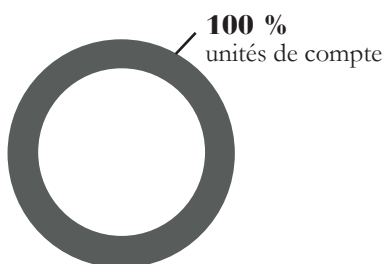
- une exposition diversifiée aux infrastructures listées grâce à plusieurs classes d'actifs et thématiques ;
- 50 % minimum de l'allocation se fait sur des fonds actions d'infrastructures essentielles et durables ;
- des stratégies sous-jacentes présentant une dimension responsable et prenant en compte les impacts positifs sur le quotidien des usagers.

## ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital**



### ALLOCATION CIBLE

Cette répartition peut être composée à hauteur de **40 % maximum d'unités de compte** gérées par Schroders. L'allocation est flexible avec une exposition cible de 65 % de fonds actions et 35 % de fonds obligataires.



### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Il est composé de fonds actions d'infrastructures essentielles, d'infrastructures sociales et de transition énergétique et durable ainsi que de fonds obligataires européens.



### POUR QUI ?

Les souscripteurs qui acceptent d'exposer une grande partie de leur investissement aux variations du marché actions tout en cherchant à bénéficier des opportunités de croissance durable liées aux infrastructures essentielles au bien-être actuel et à venir.

Et si votre épargne construisait le monde de demain ? Le profil Conviction Infrastructures vous propose d'investir dans **des secteurs liés au développement et à l'exploitation d'infrastructures essentielles et de transition durable** (énergie, eau, transports, digital...).

## Schroders

Schroders est un groupe familial indépendant, fondé en 1804. La gestion d'actifs est leur unique activité et les objectifs de la société reflètent entièrement ceux de leurs clients, à savoir la création de valeur à long terme pour les aider à répondre à leurs besoins financiers futurs.

Ils gèrent et administrent 497 milliards d'euros d'actifs pour le compte de leurs clients à travers le monde et sont présents dans 30 pays. Ils offrent des expertises sur toutes les classes d'actifs, grâce à 750 professionnels de l'investissement, qui apportent une connaissance

approfondie des marchés locaux.

**L'approche ESG est intégrée à leur recherche depuis plus de 20 ans grâce à une équipe de 12 analystes qui produit de la recherche, crée des outils propriétaires et s'engage avec les entreprises pour les faire évoluer sur les critères ESG.** Leurs fonds SISF\* Global Sustainable Growth, SISF QEP Global ESG, SISF Global Climate Change Equity et SISF European Sustainable Equity sont labellisés ISR et leur fonds SISF\* Global Energy Transition est labellisé Greenfin.

\*SISF désigne dans ce document la SICAV luxembourgeoise Schroder International Selection Fund.

### CHIFFRES CLÉS

**834,0 Mds €**

d'actifs gérés et administrés

**+ 200 ans**

d'existence, pionnier dans le financement d'infrastructures

**21 ans**

d'expérience dans l'ESG

**20 ans**

de présence en France avec 3 expertises d'investissement

Le profil Conviction Monde vise :

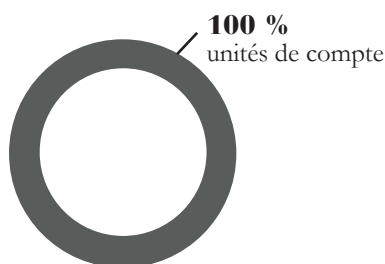
- à proposer une allocation d'actifs diversifiée et internationale ;
- à offrir, sur le long terme, des perspectives de performance supérieure aux actifs obligataires mais au prix d'un profil de risque plus élevé, marqué par une forte volatilité ;
- à diversifier votre investissement sur plusieurs classes d'actifs et zones géographiques afin de limiter cette volatilité.

## ÉCHELLE DE RISQUE



1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital**



### ALLOCATION CIBLE

Cette répartition peut être composée à hauteur de **50 % maximum d'unités de compte** gérées par Lazard Frères Gestion.



### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

L'allocation pourra être positionnée sur toutes classes d'actifs et **toutes zones géographiques**.



### POUR QUI ?

Les souscripteurs qui acceptent d'exposer la totalité de leur investissement aux variations du marché actions.

L'allocation variera de manière importante puisque tout ou partie pourra être investi en actions de manière à adopter une position défensive en cas de perspectives économiques et financières défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximale en cas de perspectives favorables.

## LAZARD

FRÈRES GESTION

Lazard Frères Gestion est fondée en 1848 à la Nouvelle-Orléans, en tant que maison de commerce, par trois Français d'origine alsacienne : Alexandre, Lazare et Simon Lazard. Elle s'implante à Paris en 1854, allie la puissance d'un groupe mondial à la flexibilité d'une société à taille humaine et privilégie la proximité avec ses clients. Son approche de gestion fondamentale vise à surperformer sur l'ensemble du cycle économique tout en préservant le capital de ses clients. Sa culture d'investisseur avisé offre des solutions d'investissement bénéficiant de la combinaison des expertises macro-économiques et micro-

économiques de leurs équipes de gestion. Elle prône une relation de conseil avec ses clients qui s'inscrit dans la durée.

**En 2014, la société signe les PRI (Principes de l'Investissement Responsable) qui visent à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance. En 2018, elle obtient la notation des PRI la plus élevée A+ (stratégie ESG sur la classe d'actifs Actions).**

**Le fonds Lazard Equity SRI (créé en 2001) obtient en 2018 le label ISR (Investissement Socialement Responsable) pour les épargnants en France et en Europe.**

### CHIFFRES CLÉS

**192**  
collaborateurs  
**37,2 Mds €**  
d'actifs gérés

**19**  
pays de distribution

**44**  
professionnels  
de l'investissement

**11**  
Fonds labellisés ISR

Le profil **Conviction Intelligence artificielle** vise :

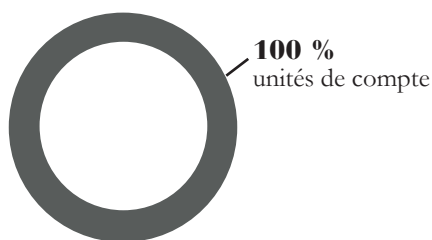
- à placer l'**innovation par la recherche** au cœur de la construction et de la gestion du portefeuille ;
- à mettre des **technologies de pointe** telles que l'**intelligence artificielle** et le **Big Data** au service de la performance ;
- à développer des outils d'analyse financière propriétaire multi-classes d'actifs ayant pour ambition de **sélectionner dynamiquement les meilleures stratégies d'investissement**.

## ÉCHELLE DE RISQUE



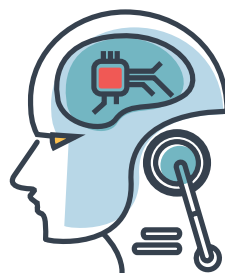
1: risque le plus faible, performance potentiellement plus faible. 7 : risque le plus élevé, performance potentiellement plus élevée.

**Les unités de compte présentent un risque de perte en capital**



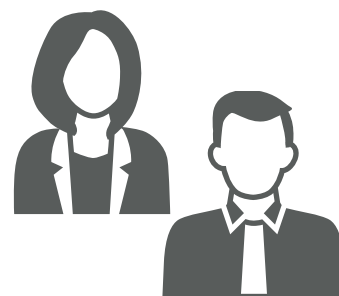
### ALLOCATION CIBLE

Cette répartition peut être composée à hauteur de **100 % d'unités de compte** gérées par Vivienne Investissement.



### UNIVERS D'INVESTISSEMENT

Il est composé de l'ensemble des unités de compte référencées dans le contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation ou le PER (fonds actions, diversifiés, obligations, immobiliers, monétaires...).



### POUR QUI ?

Cette répartition est destinée aux souscripteurs qui acceptent d'exposer la totalité de leur investissement aux variations du marché actions.

Le profil **Conviction Intelligence Artificielle** combine recherche de performance et recherche académique. En s'appuyant sur la recherche académique et les dernières technologies, ce profil place le risque au cœur de la construction du portefeuille. L'objectif de cette approche innovante est de chercher à offrir une performance régulière dans le temps, indépendamment des soubresauts de l'économie.



Vivienne Investissement est une société de gestion de portefeuille innovante créée en 2005 qui met en œuvre un processus d'investissement scientifique et discipliné en s'appuyant sur une approche par intelligence artificielle (IA) des marchés.

La société construit des outils statistiques et des solutions de contrôle des risques en ayant recours aux dernières avancées de l'IA, du *Deep Learning* et du *Big Data*. Son approche innovante de la modélisation des risques cherche à apporter une meilleure diversification

et une adaptation permanente aux conditions de marché.

Le processus tire sa robustesse du fait qu'aucune hypothèse sur le fonctionnement des marchés n'est formulée *a priori* : l'idée majeure est de faire parler les données dans l'optique de comprendre les faits.

## CHIFFRES CLÉS

**17 ans**  
de recherche scientifique  
continue au service de la  
gestion d'actifs

UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS ET SERVICES DE QUALITÉ :



- Patrimoine Vie Plus
- VIE PLUS IMPACT
- Capitalisation Vie Plus
- Capitalisation Vie Plus PM
- Capi Vie Plus PM Opportunités

- Sérénité Emprunteur
- Sérévi Homme Clé & Associés
- Myrialis Prévoyance

- PERTinence Retraite

**VIE PLUS**   
Partenaire et tellement plus

### **Vie Plus**

Filière de Suravenir dédiée  
aux CGP et courtiers  
Tour Ariane - La Défense 9  
5, place de la Pyramide  
92088 Paris la Défense Cedex

### **Suravenir**

Siège social  
232, rue Général Paulet  
BP 103  
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

